

Je viens tous juste d'avoir le grand honneur de m'entretenir, en ma qualité de parlementaire, avec le vice-président de la Lettonie, M. Ivans, qui est venu au Canada pour me voir personnellement ce soir. Il s'apprête maintenant à rencontrer, plus tard ce soir ou tôt demain matin, le secrétaire d'État des États-Unis. Nous avons parlé de trois types d'aide que le Canada peut offrir: une aide matérielle, une aide morale et politique et une aide diplomatique.

Au sujet d'une aide matérielle, il se peut fort bien qu'en Lettonie, comme c'est malheureusement le cas en Lituanie, on ait besoin de fournitures médicales. Au nom du gouvernement et de la population du Canada, j'ai demandé au vice-président Ivans de dresser la liste des choses dont les Lettons pourraient avoir besoin et que nous pourrions leur fournir. Nous étudierons les moyens de faire parvenir ces choses aux gens dans le besoin, mais ce pourrait être difficile.

J'invite les Canadiens à former des groupes qui auraient peut-être des choses à envoyer comme des fournitures médicales et d'autres articles utiles, à chercher le moyen d'amasser ces choses et de les faire parvenir à la population des États baltes.

Quant au soutien moral et politique, le vice-président de Lettonie a abordé deux ou trois points. L'un d'eux mérite d'être sérieusement pris en considération à la Chambre. Il comporte certains risques, y compris des risques pour la sécurité de la personne et le risque de nuire plus que d'aider, et c'est la formation d'une délégation de parlementaires de la Chambre des communes qui irait en Lettonie.

Pour le moment, en tant que secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je ne fais aucune recommandation en ce sens. Je pense que c'est parce que le débat arrive si rapidement après que la proposition a été faite.

Un tel geste pourrait avoir des résultats positifs, mais il comporte également des risques: des risques pour la personne, compte tenu du contexte, et le risque qu'une telle action, par des parlementaires canadiens, suscite une réaction tout-à-fait contraire à ce que nous souhaitons de la part des autorités soviétiques.

Les États baltes ont établi un centre balte à Stockholm. Le gouvernement de la Suède a jugé que cela était acceptable selon son interprétation des règles de droit international et de la pratique. Il est certainement important et utile pour nous de voir si des dispositions semblables pourraient être appliquées ici.